

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 36 / 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq

le 26 mars à 9 heures

le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 18 mars 2025

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, ROUX Delphine.

Absents : GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël.

Secrétaire de séance : CLEMENCEAU Philippe.

Objet : Fonds de concours Département des Hautes-Alpes pour réfection de voirie à Fontgillarde.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de réfection des réseaux AEP de Fontgillarde.

Un fonds de concours peut être demandé pour les travaux de voirie sur la RD 205T. Le montant de ces travaux de voirie est évalué à 91 263.00 € HT.

Etant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **Décide** de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour un fonds de concours de 91 263.00 € HT,
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

